

PROJET DE FUSION ENTRE

60 DEGRES

**Société par actions simplifiée
au capital de 30 100 euros
Siège social : 16 avenue du Beauvaisis
60000 BEAUVAIS
508 065 034 RCS BEAUVAIS**

ET

ALTER ECO ENERGIE

**Société par actions simplifiée
au capital de 7 800 euros
Siège social : 16 avenue du Beauvaisis
60000 BEAUVAIS
488 972 787 RCS BEAUVAIS**

AVIS DE PROJET DE FUSION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 12 février 2026,

La société ALTER ECO ENERGIE, société par actions simplifiée au capital de 7 800 euros, dont le siège social est 16 avenue du Beauvaisis - 60000 BEAUVAIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 488 972 787 RCS BEAUVAIS, et la société 60 DEGRES, société par actions simplifiée au capital de 30 100 euros, dont le siège social est 16 avenue du Beauvaisis 60000 BEAUVAIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 508 065 034 RCS BEAUVAIS, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société ALTER ECO ENERGIE par la société 60 DEGRES.

La société ALTER ECO ENERGIE ferait apport à la société 60 DEGRES de la totalité de son actif, soit 257 587 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 204 215 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 53 372 euros.

La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société CAIRN INVESTISSEMENTS, société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est situé 13 rue Saint Nicolas - 60000 BEAUVAIS, immatriculée sous le numéro 842 446 163 RCS BEAUVAIS, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution d'actions émises par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé.

La fusion prendrait effet rétroactivement au 1^{er} octobre 2025, d'un point de vue comptable et fiscal.

Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société ALTER ECO ENERGIE depuis le 1^{er} octobre 2025 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société 60 DEGRES.

La société ALTER ECO ENERGIE sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion.

Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce de BEAUVAIS au nom des deux sociétés le X février 2026 pour être annexé au registre du commerce et des sociétés.

Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce.

Pour avis